



Pour certains observateurs, c'est l'un des scandales financiers les plus spectaculaires du Cameroun de ces 10 dernières années.

La société canadienne MAGIL qui avait remplacé la société PICCINI jette officiellement l'éponge et quitte le grand chantier non achevé du complexe Paul Biya d'OLEMBÉ.

Dans une correspondance au Secrétaire général des services du premier Ministre, Mouelle Kombi informe que Magil a résilié son contrat.

Lecture de la correspondance

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTRE DES SPORTS ET DE
L'EDUCATION PHYSIQUE

CABINET DU MINISTRE

2023 N°-0002 /U/MINSEP/CAB.



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF SPORTS AND
PHYSICAL EDUCATION

MINISTER'S OFFICE

Yaoundé, le 03 JAN 2023

Le Ministre

A

MONSIEUR LE SECRETAIRE GENERAL
DES SERVICES DU PREMIER MINISTRE

-Yaoundé-

Objet : Résiliation unilatérale, par MAGIL, du contrat EPCM N°2020/001/C/MINSEP/CAB/2020
en vue de l'achèvement des travaux du Complexe Sportif d'Olembé.

En date du 06 décembre 2022, nous avons reçu une correspondance de l'entreprise MAGIL CONSTRUCTION CORPORATION, nous annonçant son intention de résilier, dans un délai de 30 jours, le marché relatif à l'achèvement des travaux du Complexe Sportif d'Olembé. Sans attendre ce délai, ce qui semblait alors n'être qu'une intention, est devenu une décision de résiliation unilatérale, exprimée dans une nouvelle correspondance datant du 21 décembre de cette année, dans laquelle MAGIL nous informe qu'à partir du 05 janvier 2023, l'affaire sera portée en arbitrage international. En même temps, l'entreprise nous fait savoir qu'elle sollicitera le « paiement immédiat de la somme de 10% de la valeur du marché conformément aux dispositions de l'article 18.7 du contrat » et demandera d'autres compensations financières.

Mais en réalité, la décision prise par MAGIL de résilier unilatéralement le contrat d'achèvement des travaux du Complexe Sportif d'Olembé n'est nullement une surprise, car après la signature dudit contrat, les actes posés par MAGIL démontrent des intentions malsaines. En effet, jusqu'en décembre 2021, malgré nos multiples correspondances de rappel, MAGIL a refusé de nous transmettre le retroplanning permettant un meilleur suivi du projet. Il en est de même de l'avant-projet sommaire (APS) de la phase 2 dont la programmation nous a été transmise seulement en juin 2022. Pendant deux ans, en dépit des efforts de l'Etat pour fournir de la trésorerie à MAGIL, en payant de manière anticipée la somme de 6 milliards au mois d'avril 2021, représentant les fonds de contrepartie du prêt-garanti auprès de la *Standard Chartered Bank* et 4 milliards au mois de juin 2021, au titre d'un prêt-relais exceptionnel, MAGIL a multiplié des subterfuges pour ralentir artificiellement le rythme des travaux dont le taux d'exécution d'un mois à l'autre n'a jamais dépassé 1,3%.

Au moment où cette entreprise a repris le chantier, le stade principal, l'hôtel, le centre commercial et les deux stades d'entraînement étaient déjà sortis de terre. Force est de constater qu'après deux ans de travaux et 42 milliards de FCFA consommés dont 38 milliards du prêt-garanti et 4 milliards du prêt-relais gouvernemental, MAGIL n'a achevé aucune composante du Complexe d'Olembé laissée par PICCINI. Ces montants cumulés représentent 76% du budget total du projet, sachant que les autres composantes de la phase 2, prévues par PICCINI, et bien que revues, sont restées au stade de maquettes. Nous avons pourtant délivré des ordres de service à MAGIL et validé le projet de programmation proposé par ce dernier.

En plus, cette entreprise a mis en place des stratagèmes pour gonfler artificiellement ses prestations à travers le ralentissement des travaux, leur arrêt pur et simple, des surfacturations, des doubles facturations, la rémunération exponentielle du personnel expatrié, comme nous l'avons noté dans les réserves accompagnant les décomptes. Pour illustration, entre octobre 2020 et avril 2021, sous le fallacieux prétexte du manque de matériel, le chantier fut mis à l'arrêt pendant 6 mois. Après vérification, il s'est avéré que les stocks de matériel laissés par PICCINI et disponibles sur le site pouvaient permettre d'achever le stade principal, ses deux annexes, l'hôtel, le centre commercial et les salles de cinéma. Pendant ces 6 mois, sous de fausses allégations de maladie, Monsieur Franck MATHIERE, Vice-

président de MAGIL et principal responsable du projet, était porté disparu. Et, c'est bien plus tard, que nous avons appris qu'il était en état d'arrestation en Ukraine. Ces multiples arrêts des travaux, comme celui qui dure depuis bientôt un an, sont expressément instruits par Monsieur Franck MATHIERE, sachant que même sans production, le contrat permet de payer la mobilisation de l'entreprise. Tous ces artifices avaient pour but de siphonner le budget du projet dans l'optique d'obtenir une rallonge budgétaire, puisqu'en plus des 55 milliards du prêt-garanti, les coûts de la phase 2, évalués par MAGIL, se situent entre 65 et 110 milliards. Ce qui pourrait porter le coût définitif du Complexe Sportif d'Olembé à plus de 250 milliards de FCFA.

La mauvaise foi de MAGIL est d'autant plus patente que, pendant les deux ans de sa présence à Olembé, l'entreprise est restée dans une logique de chantage et de blocage comme ce fut le cas avant le CHAN 2020 et la CAN 2021. Par exemple, s'agissant des préparatifs de la CAN, MAGIL a mené plusieurs actions pour empêcher la tenue du match test, Cameroun-Malawi du 03 septembre 2021 à Olembé, alors que la CAF menaçait de supprimer la poule éponyme. Ainsi, ce stade n'aurait jamais abrité cette fête sportive d'envergure mondiale, sans la détermination du Gouvernement qui a fait réaliser plusieurs travaux en régie par des sous-traitants patriotes et déterminés, sous la supervision directe des responsables de la Présidence de la République, du Premier Ministère et du Ministère des Sports. MAGIL n'en a eu cure, au contraire ses manquements se sont intensifiés.

Ainsi, nonobstant les 42 milliards de FCFA perçus, l'entreprise MAGIL a refusé de payer ses sous-traitants et fournisseurs. A ce jour, elle doit près de 3 milliards de FCFA aux sous-traitants locaux et 10 milliards à Razel. D'ailleurs, exaspéré par le comportement dilatoire et les allégations mensongères de MAGIL, selon lesquelles les sous-traitants d'Olembé appartiennent à l'État (qui doit donc les payer directement), RAZEL a initié des poursuites judiciaires contre MAGIL (au Cameroun et en France) et a ainsi obtenu de la justice camerounaise la saisine des comptes bancaires locaux de MAGIL. Dans la même veine, MAGIL a été assignée devant une cour d'arbitrage internationale à Paris. Les griefs de RAZEL contre MAGIL portent également sur les travaux de la Pénétrente Est à Douala, dont il faut se demander s'ils ne subiront pas le même sort que ceux d'Olembé, du fait des manigances et de la turpitude de MAGIL, qui semble avoir pour but la spoliation de l'État.

Pour revenir à Olembé, il convient de noter qu'à la date de la résiliation unilatérale du contrat susmentionné, MAGIL n'a toujours pas levé les 32 réserves relevées par la Commission des Recettes Techniques, pour rendre le stade principal opérationnel. Face à tous ces manquements, Vous avez bien voulu suspendre le paiement des décomptes de MAGIL, au risque de voir le budget du projet épuisé, sans qu'un seul livrable prévu ne soit achevé. De manière constante, lors des réunions tenues tant dans notre Cabinet qu'à la Task Force, il a toujours été rappelé à MAGIL que la reprise desdits paiements est conditionnée par la justification préalable de l'utilisation des fonds perçus, l'achèvement des lots déjà en travaux (stade principal, hôtel, centre commercial) et l'entame des travaux de la phase 2, en l'occurrence la construction du gymnase, de la piscine olympique, des courts de tennis ainsi que des terrains de basketball, volleyball et handball. Pour tous ces travaux, MAGIL a déjà perçu l'avance de démarrage, conformément à son contrat, soit 21,9 milliards de FCFA.

Dès lors, la résiliation unilatérale du contrat d'achèvement des travaux du Complexe Sportif d'Olembé par cette entreprise signifie que l'État doit lui réclamer la restitution immédiate d'une partie de l'avance de démarrage ainsi que celle du prêt-relais de 4 milliards, faute de quoi MAGIL doit être poursuivi pour atteinte à la fortune publique. En plus, en arbitrage international, le Gouvernement s'opposera fermement à toutes prétentions financières de MAGIL.

Fort de ce qui précède, nous prenons donc acte de la décision de MAGIL de résilier unilatéralement le contrat d'achèvement des travaux du Complexe Sportif d'Olembé et il lui reviendra d'en informer les partenaires financiers, notamment la *Standard Chartered Bank* et la BPI France, car sur les 55 milliards, il reste un solde non tiré de 13 milliards, qui ne pourra pas être utilisé pour le financement de la suite des travaux, le prêt-garanti étant rattaché à MAGIL.

Quant à la suite des travaux, nous pensons que le chantier du Complexe Sportif peut être achevé avec des fonds publics, sous la supervision de l'État et l'encadrement des travaux par un Directeur de Projet ayant une bonne connaissance de ce chantier. Pour y parvenir, il sera nécessaire de remobiliser les sous-traitants qui ont l'expérience de ce chantier dans toute sa complexité. En attendant de trouver une issue au différend avec MAGIL, l'État pourra prendre sur lui de payer les arriérés dus aux sous-traitants.



NARCISSE MOUELLE KOMBI